



## **Avis aux propriétaires**

### **Révision du plan d'affectation communal (PGA) Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)**

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal (PDCn) et la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la Municipalité de Grandevent informe les propriétaires fonciers que la révision du plan général d'affectation (PGA) communal est actuellement en cours.

Dès lors, la Municipalité se réserve le droit de refuser, conformément à la législation en vigueur, tout projet qui contreviendrait aux dispositions envisagées par la planification de la révision du PGA, ceci conformément à la législation en vigueur.

Pour cette raison, et afin d'éviter des frais, les propriétaires ou promoteurs sont priés de contacter la Municipalité, avant l'élaboration de tout projet.

La Municipalité